



ASSEMBLEE DES
DIRECTEURS D'IUT

UNION DES
PRESIDENTS D'IUT

Jean-Paul VIDAL
Président de l'Union des Présidents de Conseils
d'IUT

Jean-François MAZOIN
Président de l'Assemblée des Directeurs d'IUT

à

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
Monsieur le Ministre Laurent WAUQUIEZ
21 rue Descartes
75231 PARIS Cedex 05

Paris, le 19 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

Nous avons présenté vos deux courriers du 7 décembre (l'un adressé à l'ADIUT, l'autre à l'UNPIUT) à nos assemblées générales du 9 décembre 2011.

Lors des échanges, les directeurs et présidents ont fait part des actions que mènent les recteurs auprès de certains établissements. Ils ont noté que ces actions aboutissent parfois à des résultats et d'autres fois restent sans effet.

Si nos assemblées vous remercient pour votre investissement dans la recherche d'une solution aux problèmes des IUT, elles ne partagent pas votre analyse et votre optimisme lorsque vous jugez que « dans la grande majorité des cas » les situations sont conformes à la réglementation. Nous constatons régulièrement que ce n'est pas le cas, comme en témoignent les motions votées par les Conseils des IUT ainsi que les expertises menées par la Commission Consultative Nationale des IUT dont vos services ont connaissance (par exemple, les dossiers analysés le 7 décembre dernier démontrent que pour 60% des évaluations, les textes ne sont pas respectés). Enfin, et là est le plus important, les corrections qui peuvent être apportées dans certains endroits par la volonté d'un ministre clairement attaché au système IUT, ne garantissent en aucune façon que la situation sera saine l'année suivante. Nous ne pouvons plus rester dans la « guérilla » que vous avez évoquée lors de notre rencontre en novembre. Il faut trouver une solution pérenne à la question IUT.

Nous nous attacherons, d'ici la mi-janvier, à faire le point dans chaque région, sur les situations budgétaires et sur l'état des Contrats d'Objectifs et de Moyens des IUT. Le 20 janvier 2012, une nouvelle assemblée générale de l'ADIUT fera le bilan de la situation.

Au mois de juin 2011, les Conseils des IUT ont approuvé la mise en place d'une structure nationale en capacité d'assurer la régulation du système IUT. Votre courrier mentionne la mise en place d'un Conseil des relations IUT-Universités qui diffère du Comité de Suivi par la présence de représentants des organisations patronales nationales. Les représentants des IUT (présidents et directeurs), particulièrement au fait des situations locales, et les représentants des universités (membres du bureau de la CPU) ont beaucoup travaillé au sein de ce Comité institué par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Valérie PECRESSE, sous la présidence du Directeur Général pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle. Force est de constater que toutes les avancées issues de ces travaux, concrétisées par des circulaires et des engagements du MESR, ont failli dans la régulation des relations IUT – Universités car les universités, au nom de l'autonomie, n'ont pas suivi sur le terrain les décisions prises par la CPU, pas plus, comme vous l'avez constaté, qu'elles ne respectent les textes réglementaires.

Les présidents souhaitent rappeler que leur collègues présidents d'IUT, pour la plupart membres du MEDEF ou de la CGPME, ont à la fois le soutien de leurs organisations locales et régionales et la connaissance des enjeux du réseau national. Ils émettent des doutes sur la pertinence de créer une représentation supplémentaire au sein du comité proposé et redoutent le danger d'avoir une instance de suivi trop déconnectée du terrain alors que c'est la condition essentielle de la réussite du système IUT.

Par contre, nous notons que la Commission Consultative Nationale des IUT comporte en son sein à la fois des représentants des IUT et de la CPU, des représentants des organisations patronales (MEDEF, CGPME) et salariales, des personnalités qualifiées ainsi que des représentants des personnels et des étudiants. La CCN suit avec beaucoup d'attention la situation des IUT à travers ses expertises depuis 2001. Elle constate aujourd'hui les écarts entre la réalité des IUT sur le terrain et la réglementation. Il est regrettable que ses avis ne vous soient pas connus comme vous nous l'avez précisé. Nous proposons donc que la CCN soit élevée au rôle que vous souhaitez donner au Conseil des relations IUT-Universités. La CCN, dont l'information est complétée par les CPN, est immédiatement opérationnelle et ses avis peuvent, dès le début du mois de janvier, vous préciser les situations des IUT de la vague B. Ses expertises ne pourront que vous éclairer lors des signatures des contrats avec les Établissements.

Nous ajoutons que, lors des débats de 2011 sur le projet IUT, les personnels en nombre important ont vivement souhaité voir ce rôle de régulation du système IUT dévolu à la CCN.

Enfin, votre courrier nous informe que vous sollicitez l'AMUE sur la mise en conformité de ses outils aux réglementations. Nous relevons toutefois que certaines universités nous opposent des raisons techniques ne permettant pas l'application des textes alors que d'autres, avec les mêmes outils de l'AMUE, y arrivent parfaitement. Fort heureusement, il n'y a pas de problème technique susceptible de freiner la décision politique. C'est bien au niveau politique que la question des IUT doit être traitée, à défaut elle sera mal traitée.

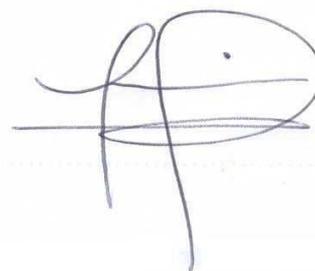
Nos assemblées maintiennent donc leur demande d'un renforcement de la réglementation afin de sortir des impasses politiques dans lesquelles nous nous trouvons sur le plan local, et proposent que la régulation du système IUT soit assurée par la CCN dotée des pouvoirs qui lui permettront de se faire entendre, avec des avis rendus publics.

Directeurs et Présidents assureront une information précise sur la situation des IUT auprès de tous les personnels et étudiants à la fin du mois de janvier 2012.

Ne doutant pas de votre attachement à l'outil performant d'Enseignement Supérieur et de Recherche que constituent les IUT, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Jean-Paul VIDAL
Président UNPIUT



Jean-François MAZOIN
Président ADIUT